

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 18 MARS 2019

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	9

Le 18 Mars 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
6 Mars 2019
Date d'affichage
6 Mars 2019

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame POCHE Yolande, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

3 – ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CRÉATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE « PRAT AL LENN »

Monsieur LE BRAS, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, fait part au Conseil Municipal du projet d'acquisition de la parcelle cadastrée ZH 364 d'une contenance de 16 743 m², appartenant aux consorts GONIDEC - ANSQUER pour un montant négocié au prix global de 76 000 €, ceci afin de créer le lotissement communal de « Prat al Lenn ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition de terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle ZH 364 d'une contenance de 16 743 m² au prix de 76 000 € pour la création du lotissement communal de « Prat al Lenn » ;
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires en ce sens ;
- **Demande** que les crédits nécessaires à cette acquisition soient inscrits au budget annexe du lotissement communal de « Prat al Lenn ».

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 18 Mars 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.